

CONSEIL DES QUARTIERS NORD

Déplacement sur le terrain du samedi 15 octobre 2016, quartier choisi Saint Léon. Diagnostic en marchant.

Présents : Anne Catherine BOLLA- Idczak WALDEMAR- Gilbert HUEBER- Joël JEROME

Excusés : Jean-Paul SISSLER- Véronique CASSAIGNE- Sven BACHERT- Michel ERDINGER- Jean Marie MORERE. René FRIEH. Christian MEISTERMANN

Le constat est fait que certains membres ne sont jamais présents ni excusés.

Comme convenu lors de la dernière réunion, un diagnostic en marchant a été réalisé le 15 octobre 2016, quartier Saint Léon. Les membres présents se sont retrouvés à 9 heures sur la placette début de la rue Maurice RAVEL.

Le Président Jean-Paul SISSLER, absent et excusé a demandé à Monsieur Joël JEROME de le suppléer.

Rue Ravel : cette rue très passante n'est pas prioritaire dans sa totalité. En effet, pour exemple, on constate que la sortie de la rue Boellmann ne dispose d'aucune signalisation, ni marquage au sol. De ce fait elle est prioritaire. Constat fait aussi rue de la Soie.

Il serait souhaitable d'être cohérent. En effet le constat est fait et certaines rues de cet axe sont matérialisées.

Rue du Prunier. Il est frappant de constater que les voitures stationnent de chaque côté de la chaussée, et qu'il n'y a aucun marquage pour le stationnement. Ce problème est constaté également rue de la Soie, rue du Chanoine Boxler. Préconisation : marquage en empiétant sur le trottoir comme vu par ailleurs.

Rue Frédéric Kuhlmann. On pourrait prendre en exemple cette rue. Bien aménagée, sens unique en précision. Des emplacements de stationnement tracés, marquage opérationnel. On remarque que le bas des trottoirs a été rehaussé par du bitume.

Rue de Holtzwihr. L'aire de jeu demandée en réunion de Quartiers paraît difficilement réalisable. On constate des problèmes de stationnement, et à certains endroits les trottoirs sont obstrués. Voir avec l'aménagement futur et les solutions retenues. La mise en sens unique de cette rue et sortie par la rue Kuhlmann semble une évidence.

Rue de la Houblonnière : un manque de visibilité au sortie de la résidence, à hauteur du virage vers la rue de Guémar. L'étude d'un miroir, bien positionné serait à envisager.

Rue du Prunier- Rue Ampère. Rue Branly. Aucun passage protégé dans ce secteur. En venant de la rue du Prunier, il faut traverser la chaussée pour aller vers Berlioz. Le seul passage est en face du collège. Situation à voir sur le terrain.

Rue Ampère, environs du collège, et plus spécialement la voie réservée aux bus. Cette voie est matérialisée par un sens interdit. On pourrait envisager une souplesse en dehors des périodes scolaires. Autoriser le stationnement par plage horaire.

Interdire de 07 heures à 18 heures les jours d'école. Autoriser les week end, le mercredi après- midi, les jours fériés et le soir de 18 heures à 7 heures. Les adhérents de l'Alep le font déjà.

Rue de Strasbourg. Si cette rue est apparemment sous la compétence du département, il serait souhaitable d'avoir un marquage cohérent à la patte d'oie sortie rue de Sélestat- rue de la 1^{ère} armée française. Une délimitation des voies est nécessaire. De même l'ilôt de tête n'est pas indiqué.

Dans cette rue, au feu nouvellement installé, le stationnement n'est pas respecté. Les places minutes sont de trois. IL y a cependant des véhicules qui s'arrêtent devant le bureau de tabac. Visibilité pour tourner à droite réduite, et débord à gauche pour pouvoir tourner.

Rue de Ostheim : Cette rue vient d'être réhabilitée. Des places de stationnements, des places bus devant l'école Barrès en nombre plus important. . La piste cyclable est continue. Cependant, on constate que certains véhicules empiètent dessus, comme par exemple aux places minutes devant la boulangerie.

Des graffitis ou tags sont toujours sur la façade de l'école Barrès.

De manière générale, on constate un déficit de poubelles à déchets, et de distributeurs de sachets pour déjections dans tout le quartier. Il serait souhaitable de faire le pointage de l'existant et de compléter les manques.

Ce diagnostic en marchant se termine à 10h30, les constats faits ou autres idées proposées sont à débattre avec les services concernés.

Le Président

Jean Paul SISSLER

Le Secrétaire

Joël JEROME